

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 JUIN 2024**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2024.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, MM FLEURAT Christian, M. GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Était absente : IRLES Marie-José (pouvoir à CHAPON Xavier)

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 8 avril 2024**

**Désignation d'un secrétaire de séance : ZIVKOVIC Pascale**

**1/ ADHESION AU CNAS 2024 - 22**

Considérant l'Article L 731-4 du Code général de la fonction publique : « l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement, mentionnés à l'article L4 détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L 731-3, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

Considérant les articles L 2321-2, L3321-1 et L 4321-1 du Code général des collectivités territoriales qui inscrivent les dépenses afférentes aux prestations sociales dans la liste des dépenses obligatoires des communes, conseils départementaux et régionaux.

Considérant l'Article L733-1 du Code général de la fonction publique qui prévoit que : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ».

Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

**DECIDE** d'adhérer à compter du 01/06/2024 au CNAS, afin de mettre en place une action sociale en faveur du personnel ; cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

**ACCEPTE** de verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

*Nb de bénéficiaires actifs et/ou retraités (indiqués sur les listes) X Montant forfaitaire par bénéficiaire actif et/ou retraité,*

**DESIGNE** Mme Murielle PECHINEY, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu, pour représenter la commune de Sonthonnax-la-Montagne au sein du CNAS,

**DESIGNE** Mme Isabelle ALVAREZ, parmi les membres du personnel bénéficiaires du CNAS en qualité de délégué agent, pour représenter la commune de Sonthonnax-la-Montagne au sein du CNAS,

**DESIGNE** Mme Isabelle ALVAREZ, comme correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

## **2/ AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE SONTHONNAX-LA-MONTAGNE – CREATION D'UN PARKING – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024 - 23**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu d'aménager le centre-bourg de Sonthonnax-la-Montagne, par la création d'un parking ; point de départ pour les randonneurs cet aménagement facilitera l'accès aux services publics, pourra servir d'espace pour les événements communautaires et contribuera ainsi au dynamisme et la cohésion sociale du village.

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour la création du parking. Il rappelle que par délibération en date du 4 mars 2024, le conseil municipal avait décidé de retenir l'offre de l'entreprise SARL LONGO TP, pour un montant total 29 946 euros H.T, soit 35 935.20 euros T.T.C.. Ces travaux constitueront la tranche 1 de l'opération et seront réalisés en 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du devis établi par Desplanches Nature Paysage pour le volet paysager de l'opération pour un montant de 1 856.00 euros H.T., soit 2 237.20 euros T.T.C. Il propose d'accepter l'offre de Desplanches Nature Paysage. Ces travaux constitueront la tranche 2 de l'opération et seront réalisée en 2025.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des soutiens financiers ont été demandés par délibération en date du 4 mars 2024, dans le cadre du Bonus Ruralité, de la DSIL et du fonds de concours Haut-Bugey Agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'accepter le devis établi par Desplanches Nature Paysage, concernant la tranche 2 de l'opération - travaux concernant le volet paysager pour un montant de 1 856.00 euros H.T. soit 2 227.20 euros T.T.C.,

**DECIDE** de demander un soutien financier auprès du Département de l'Ain, dans le cadre du dispositif « Equipements de proximité » du Pacte de territoire 2024/2026, pour un montant de 6 360.40 euros, soit 20 % du montant des travaux H.T.

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## **3/ CONTRAT RPC – AVENANT FORMULE A LA CARTE ANTI-GASPILLAGE 2024 - 24**

Monsieur le Maire rappelle le contrat signé avec RPC, pour la livraison des repas à la cantine d'Heyriat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il fait part d'une offre de RPC, pour la mise en place d'une formule à la carte « anti-gaspillage ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

**ACCEPTE** la mise en place de la formule à la carte « anti-gaspillage »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par RPC,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **4/ REMBOURSEMENT D'ACHATS A UN AGENT COMMUNAL 2024 - 25**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Isabelle ALVAREZ a acheté pour le compte de la commune, du matériel de sport à Décathlon à Oyonnax, pour la garderie ; en effet, il n'est pas possible d'ouvrir un compte et de payer par mandat administratif.

Monsieur Le maire propose de rembourser la somme payée par Madame Isabelle ALVAREZ, pour ces achats, soit 126.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**ACCEPTE** le remboursement de 126.00 euros, payés par Madame Isabelle ALVAREZ, pour l'achat de matériel de sport pour la garderie, à Décathlon, à Oyonnax.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **5/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025**

Le recensement des habitants de la commune de Sonthonnax-la-Montagne sera réalisé en 2025 ; cette enquête se déroulera du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

Un coordonnateur communal doit être nommé par arrêté municipal ; une réunion de présentation de l'enquête de recensement aura lieu prochainement, à laquelle le Maire s'est inscrit.

Sera ensuite désigné un agent recenseur, qui assurera la collecte du recensement auprès des habitants.

#### **6/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **6-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY  
RAS.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 24 H0006	ZIRPHILE Jean- Louis	Création d'un espace de vie dans garage existant – création d'un volume de vie sur le garage existant – regroupement de 2 logements en 1 habitation principale	27/03/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION

DP	001 410 24 H0007	MUYARD Nicolas	Installation de panneaux solaires sur le toit	04/04/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 24 H0008	FEYEUX Christophe	Mise en place d'une pompe à chaleur, climatisation réversible	09/04/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 24 H0009	EDF – ENR (Roger NICOLAS)	Installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture	25/04/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	004 410 24 H0010	VINCENT Didier	Rénovation de la façade Sud-Est, jointage des pierres à la chaux hydraulique	06/05/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
PC	001 410 24 H0001	PECHINEY Charline	Démolition d'un garage et extension d'une habitation – reconstruction d'un garage	24/05/2024	ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

Les plantations auront lieu le 8 juin prochain.  
Il y a quelques réservations de la salle polyvalente.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY

Remplacement de Mme Jehanne Sophie GROS pendant son congé maternité, par M Alexandre GODARD.  
La sortie scolaire est prévue le vendredi 14 juin, au parc des oiseaux de Villars les Dombes.  
Recherche active d'un intervenant en musique pour la rentrée de septembre.  
Le conseil d'école aura lieu le jeudi 13 juin 2024, à 17h00.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE :

-580 m3 de bois ont été marqués sur les parcelles 4 et 29 et seront proposés à la vente de juin  
- remise en état du chemin de la Roche Coupée : le devis reçu est trop élevé ; il est décidé la mise en place de gros cailloux en haut et en bas de l'éboulis pour bloquer les véhicules  
-chemin de contournement (Puits des Moines) - attente d'un devis de l'entreprise LONGO  
-travaux prévus : \* broyage à terminer sur les accotements des chemins  
\* trous à boucher sur les chemins (par beau temps)

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE

Démarrage des travaux du local à côté de la salle polyvalente- où seront entreposées les tables.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

Le Maire va relancer HBA à propos de travaux à effectuer entre le four d'Heyriat et la STEP (côté droit) – reprise de la voie par l'entreprise DUMAS TP, suite aux travaux de branchement électrique de la STEP.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :  
RAS

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES  
RAS

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY  
RAS

### **6-2. Travaux de réhabilitation du petit gîte**

Il est prévu des travaux de réhabilitation du petit gîte (réfection du sol + de la tapisserie) ; les travaux auront lieu en novembre 2024. Le gîte sera bloqué à la location – il faudra en informer les Gîtes de France.

### **6-3. Réunion de préparation des élections européennes**

Une réunion aura lieu le vendredi 7 juin à 14h30 pour faire une mise au point sur la tenue du bureau de vote, pour le scrutin du dimanche 9 juin prochain.

**Séance levée à 21h40**

**APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**